



Le 14 avril 2019

OBJET : ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE
RENOUVELLEMENT 2019-2020

À tous les directeurs techniques,

Dojangs à but non lucratif

Afin de faire suite au communiqué de presse publié le 25 mars dernier en lien au rappel du renouvellement d'assurance responsabilité civile 2019-2020, s.v.p. notez les informations suivantes.

Afin de procéder au renouvellement, nous vous prions de nous contacter afin de nous aviser de votre réponse dans les meilleurs délais. Si vous êtes un dojang privé, s.v.p. nous faire parvenir une preuve de votre police d'assurance " avec la FQT mentionné comme assuré additionnel" car l'assurance responsabilité civile est obligatoire pour tous les dojangs affiliés à la FQT tel que résolu lors de l'assemblée générale du 25 septembre 2011.

Dès que nous obtiendrons réponse de votre part, sous peu, vous recevrez la facture de notre service de la gestion financière par courriel. Par la suite, nous vous ferons parvenir le certificat d'assurance par la poste confirmant le renouvellement de la police d'assurance responsabilité générale pour le terme du 1^{er} décembre 2019 au 1^{er} décembre 2020, souscrite par le Regroupement loisir et sport du Québec auprès de la Compagnie d'Assurance AIG. Cette année, l'assureur applique toujours un taux de 2.94\$ par membre plus 50 \$ d'assurance administrateur.

Dojangs privés

Pour les dojangs privés qui n'ont pas d'assurance, si vous êtes intéressés à souscrire votre assurance auprès de notre courtier d'assurance, BFL Canada, voici les personnes contacts ci-dessous.

► BFL Canada - risques et assurances inc. est toujours le courtier d'assurance du Regroupement.



Votre assurance responsabilité civile en bref

RESUMÉ DES GARANTIES OFFERTES

Courtier : BFL CANADA risques et assurances inc.
Assureur : Compagnie d'assurance AIG.

Montants de garantie :

Domage matériel /blessures corporelles : 5MM\$
Préjudice personnel : 5MM\$ par évènement
Responsabilité locative : 5MM\$
Couverture frais médicaux (d'un tiers) : 25 000\$ par personne
Franchise : 0\$ blessure corporelle
500\$ dommage matériel (ou tiers parties)

Période de couverture : 1^{er} décembre 2019 au 1^{er} décembre 2020

Finalement, nous vous invitons à communiquer avec les personnes assignées à notre dossier sont :

Roxanne Jobin : 514-905-4335 rjobin@bflcanada.ca

Serge Roy : 514-905-4405 sroy@bflcanada.ca

Si vous nous avez déjà fait parvenir votre réponse en lien à votre adhésion à votre renouvellement d'assurance responsabilité civile 2019-2020, s.v.p. ignorez cette lettre.

Recevez nos meilleures salutations.

Signature

Jean Faucher,
Président, Fédération Québécoise Taekwondo

Abdel Ilah Es Sabbar,
Directeur exécutif, Fédération Québécoise Taekwondo